

Demande d'admissibilité à l'examen national de certification du Conseil canadien d'orthoptique pour les orthoptistes formés à l'étranger

Le Conseil canadien d'orthoptique (CCO) peut autoriser des personnes formées à l'étranger à passer l'examen national de certification sans avoir à suivre la formation postuniversitaire de deux ans exigée dans une école de formation orthoptique canadienne. Si le CCO vous autorise à passer l'examen, on vous recommande fortement de vous familiariser avec les différences entre les schémas de pratique professionnelle des orthoptistes au Canada et ceux de votre pays.

Si vous êtes francophone et déposez une demande auprès du Programme d'intégration francophone des orthoptistes (PIFO), veuillez lire l'information au sujet du PIFO que vous trouverez sur le site Web du CCO (www.orthopticscanada.org).

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :

Nom :

Adresse de correspondance :

Courriel :

Année où devrait être passé l'examen de certification du CCO :

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE :

Vous devez fournir ce qui suit :

- 1) Preuve d'obtention d'un diplôme de baccalauréat délivré par une université ou un collège. Veuillez fournir des copies des documents pertinents.
- 2) Preuve que vous avez suivi une formation d'au moins 24 mois en orthoptique. Veuillez fournir des copies des documents pertinents.

| Université/Établissement | Titre du cours | Date de début | Date de fin | Langue d'enseignement | Niveau de scolarité octroyé |
|--------------------------|----------------|---------------|-------------|-----------------------|-----------------------------|
| 1 | | | | | |
| 2 | | | | | |
| 3 | | | | | |
| 4 | | | | | |

Remarques :

- Une preuve que vous détenez un diplôme en orthoptique répond à la fois à l'exigence du diplôme de baccalauréat et à l'exigence de la formation en orthoptique.
- Inclure toute la formation postsecondaire. Utiliser une feuille distincte au besoin.
- Inclure les relevés de notes de tous les cours postsecondaires ou qualifications énumérés ci-dessous.
- Tous les documents doivent être déposés en anglais et être authentifiés.
- Si vous avez fait votre formation d'orthoptiste dans une autre langue que l'anglais, vous devrez passer le test de l'IELTS. Veuillez joindre un exemplaire authentifié de vos résultats d'examen. Vous trouverez des renseignements au sujet de l'examen de l'IELTS à l'adresse <https://www.ielts.org>.

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL DANS LE DOMAINE DES SOINS OCULAIRES :

| Établissement | Poste | Brève description du poste | Date de début | Date de fin | Superviseur.e |
|---------------|-------|----------------------------|---------------|-------------|---------------|
| 1 | | | | | |
| 2 | | | | | |
| 3 | | | | | |
| 4 | | | | | |
| 5 | | | | | |

Remarques :

- Les personnes nouvellement diplômées n'auront probablement pas d'expérience de travail dans le domaine. Cela n'empêche pas de déposer une demande.
- Au besoin, utilisez une feuille distincte pour dresser la liste de toute autre expérience de travail.
- Fournir un curriculum vitae à jour.
- Fournir des lettres de recommandation relatives aux emplois précédents en orthoptique (jusqu'à trois lettres).

ENREGISTREMENT :

Vous devez fournir ce qui suit :

- 1) Nom et coordonnées de l'organisme de réglementation qui régit l'orthoptique dans le dernier pays où vous avez exercé.
- 2) Documents attestant que vous êtes en règle auprès de cet organisme de réglementation.

Nom de l'organisme de réglementation :

Adresse :

Courriel :

Numéro d'enregistrement auprès de l'organisme de réglementation :

Veillez noter que nous n'acceptons que les demandes provenant de personnes qui ont obtenu leur certification et exercé l'orthoptique dans un pays où un organisme de réglementation supervise la profession et auprès duquel les orthoptistes doivent être enregistrés. Cet organisme de réglementation doit être responsable de faire respecter les normes applicables en matière de formation et d'exercice professionnel. Si vous n'avez pas obtenu votre certification ou exercé l'orthoptique dans un pays où la profession est supervisée par un organisme de réglementation, vous devez déposer une demande d'admission à un programme de formation complet directement auprès d'une école de formation orthoptique canadienne. Veuillez communiquer avec le président du Comité des admissions et de la formation si vous avez des questions.

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

| | |
|--|--|
| Relevés de notes de toutes les périodes d'études postsecondaires (authentifiés par un service de vérification des documents) | |
| Documents attestant l'obtention d'un baccalauréat délivré par une université ou un collège et la complétion d'une formation d'au moins 24 mois en orthoptique | |
| Preuve de certification et documents attestant que vous êtes en règle auprès de l'organisme de réglementation compétent de tous les pays où vous avez exercé la profession | |
| Lettres de recommandation relatives aux emplois précédents en orthoptique | |
| Curriculum vitæ | |
| Tous les documents doivent être déposés en anglais et être authentifiés. | |
| Certificat de l'IELTS si vous avez obtenu votre certification en orthoptique dans une autre langue que l'anglais. | |

Envoyer la demande à :

Président du Comité des admissions et de la formation
administrator@orthopticscanada.org

Remarques :

1. Les demandes d'éligibilité ne sont acceptées qu'entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre de chaque année.
2. Le présent formulaire doit être déposé **avant le 31 octobre** si vous voulez être admissible à l'examen national de certification du Conseil canadien d'orthoptique l'année civile suivante.
3. Une fois que le président du Comité des admissions et de la formation a approuvé votre demande, vous pouvez déposer une demande pour passer l'examen de certification du CCO. Pour recevoir une demande d'admission à l'examen national de certification, envoyer un courriel à administrator@orthopticscanada.org
4. Vous pouvez trouver plus d'informations sur <https://www.orthopticscanada.org/international-candidates>

Signature du candidat ou de la candidate : _____

Date : _____